

**PROCES VERBAL du conseil municipal  
De la commune de SAINT ROMAIN DE JALIONAS  
Séance du 26 mars 2018**

L'an deux mil dix huit, le **26 mars**, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à 19 h 00 sous la présidence de Mr BEKHIT Thierry, Maire.

Nombre de conseillers en exercice :	22	Date de convocation :	21/03/2018
Présents :	18	Date d'affichage :	21/03/2018
Votants :	21	Date de publication :	27/03/2018

**Etaient présents** : Mmes et Mrs **AGUIAR** Géraldine, **AURIA** Danielle, **BEKHIT** Thierry, **BERT** Isabelle, **BOUCHET** Bernard, **BOURDELAIX** Evelyne, **CLUZEL** Marie-Christine, **CROISSANT** Valérie, **DAUTRIAT** Alain, **DESCAMPS** Gil, **FAGAY** Colette, **GALIEU** Joris, **GARNIER** Sophie, **GASC** Patrice, **LEVY** Henri, **MAVEL** Christelle, **REIX** Stéphane, **RIGOLLET** Régis,

**Etaient absents excusés** : **BARTELDT** Carole (pouvoir à A. Dautriat), **DI MARCO** Jean-Pierre (Pouvoir à B. Bouchet), **FAUCHÉ** Alban (pouvoir à S. Reix), **TIRANNO** Gina

**Secrétaire de séance** : Gil DESCAMPS

Monsieur le Maire demande si le compte rendu de la réunion du 26 février 2018 appelle des observations. Le compte rendu est adopté à l'unanimité des présents.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter une délibération à l'ordre du jour. Approuvé à l'unanimité des présents.

<b>DELIBERATION n° 2018-025</b>	<b>FINANCES</b> BUDGET PRINCIPAL – M14 Adoption du Compte Administratif et affectation des résultats <b>Exercice 2017</b>
---------------------------------	---

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-31, L. 2122-21, L. 2343-1 et 2 et R. 2342-1 à D. 2342-12 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du **27 mars 2017** approuvant le budget primitif de l'exercice **2017**.

Gil DESCAMPS, Adjoint aux finances expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice **2017**.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Constatant que les résultats du compte de gestion et du compte administratif **2017** sont identiques :

Le maire ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Monsieur Gil DESCAMPS, 2ème Adjoint, conformément à l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales,

Nombre de conseillers en exercice :	22	Date de convocation :	21/03/2018
Présents :	18	Date d'affichage :	21/03/2018
Votants :	20	Date de publication :	27/03/2018

Après en avoir délibéré, et conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal :

☞ **APPROUVE** le compte administratif **2017** par :

**Par : 20 Voix POUR 0 Voix CONTRE 0 ABSTENTIONS**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES/ DEFICIT	RECETTES/ EXCEDENT	DEPENSES/ DEFICIT	RECETTES/ EXCEDENT
Opérations de l'exercice	2 143 357,28	2 083 803,02	823 527,22	356 714,46
Résultat de l'exercice	<b>59 554,26</b>		<b>466 812,76</b>	
Résultats reportés		425 193,10		236 137,68
Totaux	2 143 357,28	2 508 996,12	823 527,22	592 852,14
Intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire		47 232,20		95 043,25
Résultat de clôture		<b>412 871,04</b>	<b>135 631,83</b>	

Résultat global

(Fonctionnement + Investissement)

**Excédent de**

**277 239,21**

Besoin de financement

135 631,83

Excédent de financement

Restes à réaliser

15 089,10

Besoin de financement des

Restes à réaliser

15 089,10

Excédent de financement des

Restes à réaliser

Besoin total de financement

150 720,93

Excédent total de Financement

Affectation en réserves d'investissement (1068)

150 720,93

Excédent de fonctionnement reporté (002)

**262 150,11**

Le conseil municipal :

**Par : 20 Voix POUR 0 Voix CONTRE 0 ABSTENTIONS**

☞ **AFFECTE** les résultats de l'exercice **2017** comme suit :

○ **Section d'investissement**

**Recettes**

1068 Excédents de fonctionnement capitalisés 150 720,93 €  
001 Solde d'exécution d'investissement reporté 135 631,83 €

○ **Section de fonctionnement**

**Recettes**

002 Résultat de fonctionnement reporté 262 150,11 €

<b>DELIBERATION n° 2018-026</b>	<b>FINANCES</b>
	BUDGET PRINCIPAL – M14
	Adoption du Compte de gestion du receveur
	Exercice 2017

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-21 et L. 2343-1 et 2 et D. 2343-1 à D. 2343-10 ;

Monsieur Gil DESCAMPS, Adjoint aux Finances informe l'assemblée délibérante que l'exécution des dépenses et des recettes relative à l'exercice **2017** a été réalisée par le receveur de Crémieu et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Monsieur le Maire précise que le receveur a transmis à la commune son compte de gestion avant le 1<sup>er</sup> juin comme la loi lui en fait obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du receveur ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

**Par : 21 Voix POUR 0 Voix CONTRE 0 ABSTENTION**

✚ **ADOPTE le compte de gestion « budget principal » du receveur pour l'exercice 2017** dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.



22400 - SAINT ROMAIN DE JALIONAS -  
RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 316 941,81	2 453 492,71	3 770 434,52
Titres de recettes émis (b)	361 375,46	2 087 791,11	2 449 166,57
Réductions de titres (c)	4 661,00	3 988,09	8 649,09
Recettes nettes (d = b - c)	356 714,46 ✓	2 083 803,02 ✓	2 440 517,48
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 316 941,81	2 453 492,71	3 770 434,52
Mandats émis (f)	823 527,22	2 143 846,72	2 967 373,94
Annulations de mandats (g)	0,00	489,44	489,44
Dépenses nettes (h = f - g)	823 527,22 ✓	2 143 357,28 ✓	2 966 884,50
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	466 812,76 ✓	59 554,26 ✓	526 367,02



22400 - SAINT ROMAIN DE JALIONAS -

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2016	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2017	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2017	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2017
I - Budget principal					
Investissement	236 137,68	0,00	-466 812,76	95 043,25	-135 631,83
Fonctionnement	492 256,33	67 063,23	-59 554,26	47 232,20	412 871,04
TOTAL I	728 394,01	67 063,23	-526 367,02	142 275,45	277 239,21
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
EAS ST ROMAIN DE JALIONAS -					
Investissement	95 043,25	0,00	0,00	-95 043,25	0,00
Fonctionnement	47 232,20	0,00	0,00	-47 232,20	0,00
Sous-Total	142 275,45	0,00	0,00	-142 275,45	0,00
TOTAL III	142 275,45	0,00	0,00	-142 275,45	0,00
TOTAL I + II + III	870 669,46	67 063,23	-526 367,02	0,00	277 239,21

<b>DELIBERATION n° 2018-027</b>	<b>FINANCES</b> BUDGET PRINCIPAL – M14 Vote des taux des trois taxes directes locales Exercice 2018
---------------------------------	--

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29, L.2311-1 et suivants, L. 2312-1 et suivants, L. 2331-3 ;

Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale ;

Vu le code général des impôts et notamment ses articles 1636 B sexies et 1636 B septies ;

Vu les lois de finances annuelles ;

Vu l'état n° 1259 TH - TF notification des bases nettes d'imposition des trois taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice **2018** ;

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 09/03/2018 ;

Monsieur Gil DESCAMPS, Adjoint aux Finances expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixées les taux des trois grands impôts locaux, notamment :

- Les limites de chacun, d'après la loi du 10 janvier 1980 ;
- Les taux appliqués l'année dernière et le produit attendu cette année.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, l'assemblée délibérante par :

**Par : 21 Voix POUR 0 Voix CONTRE 0 ABSTENTION**

☞ **FIXE** les taux d'imposition pour **l'année 2018** comme suit :

<b>TAXES</b>	<b>Taux Année 2017</b>	<b>Taux Année 2018</b>	<b>Bases en euros</b>	<b>Produits Euros</b>
T.H.	7.98 %	7.98 %	4 899 000	390 940
T.FB.	17.02 %	17.02 %	3 216 000	547 363
T.NB	42.86 %	42.86 %	31 000	13 287
<b>TOTAL</b>				<b>951 590</b>

<b>DELIBERATION n° 2018-028</b>	<b>FINANCES</b> BUDGET PRINCIPAL – M14 Subvention de fonctionnement au CCAS Exercice 2018
---------------------------------	--

Le conseil municipal, décide de verser une subvention de **30 000 euros** au CCAS pour le fonctionnement de l'année 2018

**par 21 Voix POUR 0 Voix CONTRE 0 ABSTENTION**

<b>DELIBERATION n° 2018-029</b>	<b>FINANCES</b> <b>BUDGET PRINCIPAL – M14</b> Subventions aux associations Exercice 2018
---------------------------------	--

Mme Danielle AURIA, Présidente du Basket Club et M. Jean-Pierre DI MARCO, Trésorier du Tennis Club, ne prennent pas part au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

**Par : 19 Voix POUR 0 Voix CONTRE 0 ABSTENTION**

↳ **DECIDE** de verser les subventions pour aider au fonctionnement des associations et organismes **pour l'année 2018** suivant le détail ci-dessous, qui seront payés au compte 6574

ASSOCIATIONS	Subvention 2016	Subvention 2017	Subvention 2018
COMITE ANIMATION	8000	8200	8200
SOU DES ECOLES	4700	4800	4800
GRANDE OREILLE		100	100
FOOT BALL	1000	1000	500
MOZUSTES	700	1000	1000
DAO-SHU	250	250	250
BASKET Subvention exceptionnelle	600	600	600 200
CLASSES JALIOROMAINES		500	500
TENNIS CLUB Subvention exceptionnelle	3000	3300	3300 400
AMICALE BOULE Subvention exceptionnelle	400	500 300	500
ACCA DIANE Subvention exceptionnelle	500 0	500 3000	500
AFN	500	500	500
ASS Parents Élèves Indépendants	200	200	200
CLUB DE L'AMITIE	300	300	300
VETERANS FOOT	100	100	DISSOUS
USEP	2500	2500	2500
NOUVEAU VETERANS FOOT			
DON DU SANG	500	DISSOUS	
GARDES MUNICIPAUX	300	400	DISSOUS
SOPCCT RUGBY Subvention exceptionnelle	800	800 500	800
AMICALE DES POMPIERS	300	400	400
SPA	1029,12	1125,60	1286,40
PECHEURS à la LIGNE	350	350	350

ASSOCIATIONS	Subvention 2016	Subvention 2017	Subvention 2018
CSO TEAM du Peillard	100	0	100
PECHEURS ENS LA BESSEYE		300	
C.E.M. (Ecole du Jeune Grivaz)			200
VOLLEY	1600	1800	1600
PREVENTION ROUTIERE	100	100	100
JUDO CLUB	1500	1500	1700
ARCHEOLOGIE			1000
ASPC PETANQUE			100
PARFER	300	300	300
TOTAUX	31 535,01	35 225,60	32 286,40
	5 464,99		
	<b>37 000,00</b>	<b>35 225,60</b>	<b>32 286,40</b>

<b>DELIBERATION n° 2018-030</b>	<b>FINANCES</b> BUDGET PRINCIPAL – M14 Vote du Budget Primitif Exercice 2018
---------------------------------	---

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants et L. 2311-1 à L. 2343-2 ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13 ;

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (art. 7 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982) ;

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du **09/03/2018** ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré, et conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal :

**par 21 Voix POUR 0 Voix CONTRE 0 Abstentions**

✍ **ADOPTE** le budget primitif de l'exercice **2018** arrêté comme suit :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	Dépenses	Recettes
<b>011</b> Charges à caractère général	653 920,00	
<b>012</b> Charges de personnel	1 243 700,00	
<b>022</b> Dépenses imprévues fonctionnement	61 084,58	
<b>023</b> Virt à la section d'investissement		
<b>65</b> Autres charges de gestion courante	158 886,40	
<b>66</b> Charges financières	32 401,46	
<b>67</b> Charges exceptionnelles	1 000,00	
<b>042</b> Opérations d'ordre	97 798,67	
<b>002</b> Excédent antérieur reporté fonction.		262 150,11
<b>013</b> Atténuation des charges		35 000,00
<b>70</b> Produits des services		145 860,00
<b>73</b> Impôts et Taxes		1 308 083,00
<b>74</b> Dotations et participations		417 498,00
<b>75</b> Autres produits de gestion courante		76 700,00
<b>76</b> Produits financiers		0,00
<b>77</b> Produits exceptionnels		3 500,00
<b>042</b> Opérations d'ordre		
<b>TOTAL</b>	<b>2 248 791,11</b>	<b>2 248 791,11</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>	Dépenses		Recettes	
	RàR	nouveau crédit	RàR	nouveau crédit
<b>020</b> Dépenses imprévues d'investissement		40 000,00		
<b>16</b> Remboursements d'emprunts		118 179,78		
<b>20</b> Immobilisations incorporelles		26 234,00		
<b>21</b> Immobilisations corporelles	7 871,10	327 934,27		
<b>23</b> Immobilisations en cours	7 218,00	695 528,32		
<b>165</b> Dépôts et cautionnement		3 000,00		
<b>001</b> Solde d'exécution d'investis. Reporté		135 631,83		
<b>021</b> Virement de la section de fonctionnement				
<b>10</b> Dotations Fonds divers réserves		16 505,61		215 566,00
<b>1068</b> affectation résultat 2017				150 720,93
<b>165</b> Dépôts et cautionnement				3 000,00
<b>13</b> Subventions d'investissement				230 239,21
<b>16</b> Emprunts et dettes assimilées				680 778,10
<b>040</b> Amortissements				97 798,67
<b>TOTAL</b>	<b>15 089,10</b>	<b>1 363 013,81</b>	<b>0,00</b>	<b>1 378 102,91</b>
	<b>1 378 102,91</b>		<b>1 378 102,91</b>	

↳ **PRECISE** que le budget de l'exercice 2018 a été établi en conformité avec la nomenclature M 14 et voté par chapitres



<b>DELIBERATION n° 2018-031</b>	<b>FINANCES</b> Frais d'acte acquisition parcelles AP 620 et 621 20 rue des Mésanges
---------------------------------	--

Par décision n° 2016-01 du 22/01/2016, rapportée au conseil municipal du 29/03/2016, le Maire avait décidé l'acquisition de parcelles dans la rue des Mésanges afin de pouvoir régulariser l'alignement de cette rue avant travaux.

Par acte reçu par Maître Cyrille PERBOST, Notaire à Crémieu, une première régularisation a été signée pour les parcelles cadastrées AP 520 et 621 correspondant au 20 rue des Mésanges et pour une surface de 40 centiares.

Le notaire a transmis à la commune sa note d'honoraire qui s'élève à **500 Euros** et le montant du prix de vente qui s'élève à **1 000 Euros**.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

**par 21 Voix POUR 0 Voix CONTRE 0 Abstentions**

- ↳ **APPROUVE** le montant de la vente qui s'élève à la somme de **1 500,00 euros** (prix de vente + frais d'acte)
- ↳ **DIT** que la facture du notaire sera réglée en investissement au chapitre 21, Article 2111-25

<b>DELIBERATION n° 2018-032</b>	<b>FINANCES</b> Frais d'annonce légale pour Marché de travaux Création d'une chicane rue du Girondan
---------------------------------	--

**Rapporteur** : Alain DAUTRIAT

Monsieur Alain DAUTRIAT rappelle que par délibération n° 2018-018 du 26/02/2018 le conseil municipal a autorisé le maire à passer un MAPA à lot unique pour les travaux de création d'une double chicane rue du Girondan.

Pour cela il est nécessaire de publier une publicité dans des journaux d'annonces légales.

Une annonce a été adressé au journal l'Essor pour une parution au 02/03/2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

**par 21 Voix POUR 0 Voix CONTRE 0 Abstentions**

- ↳ **DIT** que la facture au Journal « l'Essor » d'un montant de **334.27 Euros TTC** sera payées en investissement au chapitre 23, Article 2315-12.

<b>DELIBERATION n° 2018-033</b>	<b>FINANCES</b> AM2I – Moteurs vannes chauffage Mairie Facture à passer en investissement
---------------------------------	---

**Rapporteur** : Alain DAUTRIAT

Monsieur Alain DAUTRIAT rappelle que par délibération n° 2018-005 du 29/01/2018 le conseil municipal a autorisé le maire à retenir le devis de l'entreprise AM2I qui propose les travaux pour un montant total de 31 467,00 € HT avec une option en plus de 1 103,00 € HT pour le modem sms qui permettra l'envoi des alarmes vers un téléphone portable

Pour le bâtiment de la Mairie, la société AM2I a dû remplacer les moteurs des vannes dans la chaufferie afin que le système fonctionne, ce qui entraîne un surcout de 1 010.00 euros HT soit 1212.00 euros TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

par **21 Voix POUR** **0 Voix CONTRE** **0 Abstentions**

- ↳ **DIT** que la facture de la société AM2I d'un montant de **1 010.00 euros HT soit 1212.00 euros TTC** sera payées en investissement au chapitre 21, Article 2315-12.
- ↳ **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2018.

<b>DELIBERATION n° 2018-034</b>	<b>FINANCES</b> RAY ASSAINISSEMENT Curage et inspection télévisée de canalisations
---------------------------------	--

Monsieur Alain DAUTRIAT, Adjoint aux travaux, informe l'assemblée que des problèmes récurrents de canalisations ont été constatés avenue du port. Il est donc nécessaire de faire faire un curage et une inspection télévisée des canalisations afin de régler ce problème ;

L'entreprise RAY ASSAINISSEMENT propose ces deux interventions pour un montant de 900.00 euros HT soit 1 080.00 euros TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

par **21 Voix POUR** **0 Voix CONTRE** **0 Abstentions**

- ↳ **VALIDE** le devis de l'entreprise RAY ASSAINISSEMENT pour les travaux de curage et d'inspection télévisée de canalisations avenue du Port pour un montant de **900.00 euros HT soit 1 080.00 euros TTC**
- ↳ **DIT** que la facture sera payée en investissement au chapitre 23, Article 2315-12.
- ↳ **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2018.

<b>DELIBERATION n° 2018-035</b>	<b>ENVIRONNEMENT</b> ENS du Marais de la Besseye Réalisation de pupitres et bornes
---------------------------------	--

**Rapporteur : Valérie CROISSANT**

Par délibération n° 2018-008 du 29 janvier 2018, le conseil municipal avait validé un devis réalisé par l'entreprise PIC BOIS pour la réalisation de pupitres et de bornes sur le Marais de la Besseye pour un montant TTC de 5 474.27 euros TTC.

Après des ajustements demandés par la mairie de Villemoirieu, le devis définitif est ramené à 4 376.84 euros HT, soit 5 252.21 euros TTC (répartition des frais entre la commune de Villemoirieu 75 % et St Romain de Jalionas 25 %)

le conseil municipal, après en avoir délibéré :

**Par : 21 Voix POUR 0 Voix CONTRE 0 ABSTENSIONS**

- ↪ **ANNULE** sa délibération n° 2018-008 du 29 janvier 2018
- ↪ **VALIDE** le devis de PIC BOIS pour un montant de 4 376.84 euros HT, soit 5 252.21 euros TTC
- ↪ **CHARGE** M. le Maire de Villemoirieu de passer la commande
- ↪ **DIT** que la commune de St Romain de Jalionas prendra 25 % des frais à sa charge
- ↪ **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer les démarches pour demander une subvention auprès du Département.

<b>DELIBERATION n° 2018-036</b>	<b>RESSOURCES HUMAINES</b> Contrats à durée déterminée pour six jeunes pendant l'été 2018 pour remplacement au services techniques
---------------------------------	---

Afin que les employés en poste puissent prendre leurs congés d'été, il est nécessaire de prendre des jeunes en remplacement.

Vu les candidatures reçues de la part de jeunes habitant la commune,  
Considérant que les charges de personnels sont très élevées,

le conseil municipal, après en avoir délibéré :

**Par : 21 Voix POUR 0 Voix CONTRE 0 ABSTENSIONS**

- ↪ **DECIDE** de ne retenir que **4 jeunes** , pour la période allant du **25 juin 2018** au **31 aout 2018**,
- ↪ **AUTORISE** le Maire à faire des contrats à durée déterminée pour ces 4 jeunes qui travailleront en qualité d'adjoints techniques au service technique, par périodes de 3 semaines qui seront précisées dans leur contrats de travail.
- ↪ **DIT** qu'ils seront rémunérés suivant le nombre d'heures effectuées par rapport à l'indice brut 347 majoré 325 (ou SMIC horaire en vigueur si plus favorable) et percevront l'indemnité de congés payés.

<b>DELIBERATION n° 2018-037</b>	<b>RESSOURCES HUMAINES</b> Renouvellement du contrat de renfort a la bibliothèque
---------------------------------	---

Monsieur le Maire rappelle qu'un agent avait été recruté au 01/07/2016 en contrat aidé pour une durée de deux ans qui prend fin le 30/06/2018 à la bibliothèque municipale.

Cette embauche a permis :

- de pallier aux absences de l'agent titulaire (maladie, congés annuels, formations...),
- d'étendre les heures d'ouverture de la bibliothèque aux publics
- d'étendre l'ouverture de la bibliothèque à l'accueil de classe de l'école de St Romain de Jalionas
- la création d'un service de portage de livres à domicile

le conseil municipal, après en avoir délibéré :

**Par : 21 Voix POUR 0 Voix CONTRE 0 ABSTENSIONS**

- ↪ **DECIDE** de consolider le contrat de l'agent en poste à raison de 22 heures hebdomadaires avec possibilité d'heures complémentaires (portages de livres à domicile, accueil de classes...),
- ↪ **AUTORISE** le Maire à faire établir un contrat à durée déterminée de trois ans qui pourra être renouvelé une fois.
- ↪ **DIT** que l'agent sera rémunéré sur la base de 22,00/35<sup>ème</sup> en qualité **d'adjoint du patrimoine** à l'indice brut 347 majoré 325 (ou SMIC horaire en vigueur si plus favorable).

<b>DELIBERATION n° 2018-038</b>	<b>RESSOURCES HUMAINES</b> Contre visite des agents en arrêt maladie ordinaire
---------------------------------	--

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune cotise au contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de l'Isère. Dans le cadre de ce contrat, il est possible de demander des contre-visites suite à maladie ordinaire, le coût de la contre-visite étant pris en charge par l'assureur sur le risque maladie ordinaire assuré.

En cas de doute au sujet de la réalité de l'état pathologique justifiant le congé, il appartient, sur la base de l'article 15 du décret n° 87-602, de faire procéder, à tout moment, à la contre-visite de l'agent par un médecin agréé.

Si le médecin agréé considère que l'agent est inapte physiquement à la reprise de ses fonctions, le congé de maladie se poursuit normalement ; dans le cas contraire, l'autorité territoriale est en mesure d'enjoindre à l'agent de reprendre son service sous peine de la suspension de sa rémunération.

Considérant la recrudescence des arrêts maladie au sein du personnel communal,

le conseil municipal, après en avoir délibéré :

**Par : 21 Voix POUR 0 Voix CONTRE 0 ABSTENSIONS**

- ↪ **DECIDE** de faire appel au contrat groupe d'assurance statutaire pour mettre en place des contres visites des agents placés en maladie ordinaire.
- ↪ **CHARGE** le Maire de signer tout document nécessaire à cette mise en place.

**DELIBERATION SUPPLEMENTAIRE :**

<b>DELIBERATION n° 2018-039</b>	<b>FINANCES</b> <b>LOURENÇON DESIGN</b> Fourniture et pose d'un ferme porte d'accès étage mairie
---------------------------------	---

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des problèmes récurrents de porte d'accès à l'étage de la mairie lié à la porte aluminium du bâtiment. Il est donc nécessaire d'ajouter un ferme porte avec frein à l'ouverture de manière à soulager les charnières et faire redresser le cadre de porte qui s'est voilé.

L'entreprise LOURENÇON DESIGN propose cette fourniture et la pose pour un montant de **690.00 euros HT soit 828.00 euros TTC**.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

**par 21 Voix POUR 0 Voix CONTRE 0 Abstentions**

- ↪ **VALIDE** le devis de l'entreprise **LOURENÇON DESIGN** pour la fourniture et la pose d'un ferme porte avec frein à l'ouverture de manière à soulager les charnières et le redressage du cadre de porte d'accès à l'étage de la mairie pour un montant de **690.00 euros HT soit 828.00 euros TTC**
- ↪ **DIT** que la facture sera payée en investissement au chapitre 21, Article 2135-12.
- ↪ **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2018.

\*\*\*\*\*

**TOUR DE TABLE**

**Monsieur Thierry BEKHIT**, Maire, rappelle à l'assemblée que :

- Le Président de la CCBD a informé le conseil communautaire qu'il ne ferait plus rien pour la sortie des communes de St Romain de Jalionas et Tignieu tant que la Lysed n'aura pas pris une décision pour l'entrée de Tignieu. Un premier courrier co signé par le Maire de St Romain de Jalionas et celui de Tignieu a été adressé à Monsieur le Préfet afin qu'il tranche. Au vu de sa réponse, un nouveau courrier, dont lecture est donné aux membres du Conseil Municipal, va être adressé par Thierry BEKHIT à Monsieur le Prefet afin qu'une décision soit prise pour une sortie non concomitante des deux communes.

**Monsieur Alain DAUTRIAT**, Adjoint au Maire en charge des travaux, rapporte que :

- Le SEDI organise une réunion à l'Isle d'Abeau pour mettre en place un groupement de commande en électricité (comme cela a été fait pour le gaz). Il précise que le contrat groupé qui avait été signé par la commune et la CCIC arrive à échéance dans le courant de l'année 2018.
- Il informe qu'une place de parking et de trottoir de la rue des Mésanges, récemment refaite, ont été endommagés par l'incendie non volontaire du véhicule d'un riverain.
- Le dossier de régularisation des actes de cession de terrains pour l'alignement de la rue des Mésanges n'étant toujours pas effectué par notre notaire, Me PERSBOST à Crémieu, nous avons demandé le transfert du dossier auprès du notaire d'un des riverains cedant une partie de terrain.
- Il serait souhaitable de demander à Humana, l'installation de bennes à textile supplémentaires sur le territoire communal.
- Il va être nécessaire de travailler rapidement sur un marché d'élagage, suite à la reprise de la compétence voirie à la CCBD. Dans un premier temps la commune fera appel à l'entreprise SARTEL qui faisait ce travail pour la CCIC.

**Monsieur Bernard BOUCHET**, Conseiller municipal, délégué à la CCBD, informe l'assemblée que :

- La CCBD a porté à l'ordre du jour de la prochaine séance deux points importants qui seront très discutés :
  - o Le PLUi
  - o La compétence Eau et Assainissement
- A l'occasion d'une journée portes ouvertes de la Cabane aux Loustic, il a pu prendre la mesure de l'intérêt de cette association qui accueille des enfants de 0 à 6 ans accompagnés d'un adulte aussi bien sur le site de St Romain de Jalionas que sur ceux de Tignieu et de Pont de Cheruy.

**Madame Christel MAVEL**, Conseillère municipale, membre du CCAS, rappelle :

- Que le repas des anciens aura lieu Samedi 29 mars 2018. L'installation de la salle se fera vendredi soir, à partir de 17 h 30 et toutes les bonnes volontés sont les bienvenues pour donner un coup de main. M. le Maire précise qu'une demande sera faite auprès des bonnes volontés des agents des services techniques.

**Monsieur Régis RIGOLLET**, Conseiller municipal :

- Signale que des camions prennent de plus en plus fréquemment la route de Loyettes à contre sens dès 7 h 00 du matin. Des vérifications seront menées par notre garde municipal ainsi que par les services de gendarmerie.

**Madame Géraldine AGUIAR**, Adjointe à l'Urbanisme, informe que :

- La commission PLU se réunira le 2 mai à 15 h 30 afin de travailler avec le cabinet d'étude sur la future modification du PLU.

**Monsieur Joris GALIEU**, Conseiller délégué à l'environnement informe que :

- **Le 17/03/2018** a eu lieu la première matinée Broyage, avec le mauvais temps, peu de personnes se sont déplacées. Il serait souhaitable de refaire ce type d'intervention en proposant par exemple un stockage des branchages par les services techniques préalablement à la demi-journée de broyage afin de pouvoir les réutiliser dans le composteur.
- **Le 21/03/2018** a eu lieu la matinée environnement destinée aux enfants des écoles. 220 élèves des classes primaires ont participé à cette matinée et ont ramassé 30 Kg de déchets.
- **Le 24/03/2018** avait lieu la matinée de nettoyage ouverte pour tous. Le constat est que cette année moins de gros déchets ont été collectés.

**Monsieur Patrice GASC**, Adjoint à la vie associative

- Informe Monsieur Sartel dans l'assistance que sa proposition de musique militaire a été étudiée et que des contacts sont actuellement pris

**Thierry BEKHIT**, Maire, lève la séance à 21 h 04

\*\*\*\*\*

<p style="text-align: center;"><b>MAIRIE DE ST ROMAIN DE JALIONAS</b> <b>CONSEIL MUNICIPAL DU 26 mars 2018 à 19 H 00</b></p>
--

**Ordre du jour**

- Approbation compte rendu séances du 26 février 2018
- Désignation du secrétaire de séance
- Décisions prises par le Maire en vertu des délégations données par le conseil municipal par délibération en date du 7 avril 2014

**ORDRE DU JOUR : DÉLIBÉRATIONS**

**FINANCES :**

- 2018-025. Budget Principal : Approbation Compte Administratif 2017 et Affectation des Résultats 2017
- 2018-026. Budget Principal : Approbation du Compte de Gestion 2017 du Receveur
- 2018-027. Budget Principal : Vote des taux d'imposition 2018
- 2018-028. Budget Principal : Subvention au CCAS
- 2018-029. Budget Principal : Subventions aux Associations
- 2018-030. Budget Principal : Budget Primitif 2018

**Factures à payer en investissement :**

- 2018-031. FRAIS D'ACQUISITION 20 rue des Mésanges pour régularisation alignement
- 2018-032. L'ESSOR – Annonce Marché Chicane rue du Girondan
- 2018-033. AM2I – Moteurs vannes chaufferie Mairie
- 2018-034. RAY ASSAINISSEMENT : Curage et inspection télévisée de canalisations

**ENVIRONNEMENT :**

- 2018-035. ENS du Marais de la Besseye : PIC BOIS – Réalisation de pupitres et bornes

**RESSOURCES HUMAINES :**

- 2018-036. Contrats Jeunes été 2018
- 2018-037. Renouvellement du contrat de renfort à la bibliothèque
- 2018-038. Contre visite des agents en arrêt maladie ordinaire

**DELIBERATION SUPPLEMENTAIRE :**

- 2018-039. FINANCES : LOURENEO DESIGN – Fourniture et pose d'un frein de porte d'accès à l'étage de la mairie

Point sur dossiers en cours – Divers

**REPERTOIRE DE LA SEANCE**

Date de la séance	N° d'ordre dans la séance	N° de la délibération	Service	Objet	N° de page
26/03/2018	1	2018-025	FINANCES	BUDGET PRINCIPAL M14 Adoption du Compte Administratif et affectation du résultat – Exercice 2017	253
26/03/2018	2	2018-026	FINANCES	BUDGET PRINCIPAL M14 Adoption du Compte de gestion du receveur - Exercice 2017	255
26/03/2018	3	2018-027	FINANCES	BUDGET PRINCIPAL M14 Vote des taux des trois taxes directes locales - Exercice 2018	257
26/03/2018	4	2018-028	FINANCES	BUDGET PRINCIPAL M14 Subvention de fonctionnement au CCAS - Exercice 2018	257
26/03/2018	5	2018-029	FINANCES	BUDGET PRINCIPAL – M14 Subventions aux associations Exercice 2018	258
26/03/2018	6	2018-030	FINANCES	BUDGET PRINCIPAL – M14 Vote du Budget Primitif Exercice 2018	259
26/03/2018	7	2018-031	FINANCES	Frais d'acte acquisition parcelles AP 620 et 621 - 20 rue des Mésanges	261
26/03/2018	8	2018-032	FINANCES	Frais d'annonce légale pour Marché de travaux - Création d'une chicane rue du Girondan	261
26/03/2018	9	2018-033	FINANCES	AM21 – Moteurs vannes chauffage Mairie - Facture à passer en investissement	262
26/03/2018	10	2018-034	FINANCES	RAY ASSAINISSEMENT Curage et inspection télévisée de canalisations	262
26/03/2018	11	2018-035	ENVIRONNEMENT	ENS du Marais de la Besseye Réalisation de pupitres et bornes	263
26/03/2018	12	2018-036	RESSOURCES HUMAINES	Contrats à durée déterminée pour six jeunes pendant l'été 2018 pour remplacement aux services techniques	263
26/03/2018	13	2018-037	RESSOURCES HUMAINES	Renouvellement du contrat de renfort a la bibliothèque	264
26/03/2018	14	2018-038	RESSOURCES HUMAINES	Contre visite des agents en arrêt maladie ordinaire	264
26/03/2018	15	2018-039	FINANCES	LOURENÇON DESIGN Fourniture et pose d'un ferme porte d'accès étage mairie	265



EMARGEMENTS

Nom et Prénoms des CONSEILLERS	Signatures	Pouvoir à	Nom et Prénoms des CONSEILLERS	Signatures	Pouvoir à
AGUIAR Géraldine			FAGAY Colette		
AURIA Danielle			FAUCHE Alban	Excusé	Pouvoir a S.Reix
BARTELDT Carole	Excusée	Pouvoir à A.Dautriat	GALIEU Joris		
BERT Isabelle			GASC Patrice		
BOUCHET Bernard			GARNIER Sophie		
BOURDELAIX Evelyne			LEVY Henri		
CLUZEL Marie- Christine			MAVEL Christelle		
CROISSANT Valérie			REIX Stéphane		
DAUTRIAT Alain			RIGOLLET Régis		
DESCAMPS Gil			TIRANNO Gina	Excusée	
DI MARCO Jean- Pierre	Excusé	Pouvoir à B. Bouchet	Le Maire, BEKHIT Thierry		

